

## DIAF RISK MEDIUM

PRESTATIONS	MONTANTS
<b>Hospitalisation</b> (autorisation préalable) Honoraires et soins médicaux Frais de séjour y compris les frais de chambre particulière Transport en ambulance Chirurgie (incluant la chirurgie de jour) Chirurgie réparatrice Maison de convalescence suite à intervention chirurgicale et maximum 60 jours Lit accompagnant enfant – de 12 ans	<b>SEMI-PRIVE en Suisse OU 200 % TC en France</b> 90 % des frais réels 100 % des frais réels 100 % des frais réels 100 % des frais réels 100 % des frais réels 100 % des frais réels 100 % des frais réels
<b>AMBULATOIRE: FRANCHISE ANNUELLE DE 300 CHF PAR ADULTE (CH + FR). Pas de franchise enfant. PARTICIPATION 10% en Suisse</b> <b>Plafond maximum de participation 1500 CHF. France: remboursement 100% des frais réels maxi 200% TC</b>	
<b>Médecine ambulatoire courante (Suisse 90%, France 100%)</b> Consultations et visites (sauf celles de dentistes et d'ophtalmologues) Auxiliaires médicaux Biologie médicale Radiologie Frais pharmaceutiques (avec la RISKcard, tiers payant)	90 % des frais réels en Suisse, France 100 % 90 % des frais réels en Suisse, France 100 % 90 % des frais réels en Suisse, France 100 % 90 % des frais réels en Suisse, France 100 % 90 % des frais réels en Suisse, France 100 %
<b>Médecine alternative (Suisse 90%, France 100%)</b> Acupuncture, ostéopathie, homéopathie, chiropractie, psychothérapie	90 % des frais réels: maximum 10 séances par bénéficiaire par année civile (toutes médecines alternatives confondues)
<b>Médecine préventive (Suisse 90%, France 100%)</b> Vaccins et produits pharmaceutiques préventifs Bilans de santé (bénéficiaires de plus de 35 ans)	90 % des frais réels si obligatoires et prescrits par un médecin 90 % des frais réels dans la limite de 400 CHF par bilan par bénéficiaire, 1 fois tous les 3 ans
<b>Dentaire (Suisse 90%, France 100%)</b> Consultations/visites & soins dentaires (soins conservateurs et chirurgicaux) Couronnes, bridges, prothèses dentaires Orthodontie (autorisation préalable - traitement entrepris avant le 18 <sup>e</sup> anniversaire de l'enfant)	90 % des frais réels. Forfait annuel de 300 CHF (non soumis à franchise) Néant Néant
<b>Prothèses</b> (autres que dentaire)	Néant
<b>Optique (Suisse 90%, France 100%)</b> Consultations/visites & soins ophtalmologiques Monture de lunettes et verres/lentilles cornéennes (y compris lentilles jetables)	90 % des frais réels 90 % des frais réels dans la limite de 400 CHF
<b>Psychiatre / désintoxication</b> Soins hors hospitalisation Hospitalisation	50 % des frais réels dans la limite de 1200 CHF par bénéficiaire par année civile 90 % des frais réels dans la limite de 12000 CHF par bénéficiaire et de 30 jours pour toute la durée du contrat
<b>Maternité (Hôpitaux cantonaux suisses en division commune ou 200% TC en France)</b> Frais liés à la grossesse et lors de l'accouchement y compris césarienne et complications suite à l'accouchement	100 % des frais réels
<b>Cures Thermales</b> (sur prescription médicale)	Néant